

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 octobre 2023 - Délibération n° 2023/10/01

Objet : MODIFICATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC), DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (COTEAC).

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 10 octobre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum ayant été perdu avant le vote de la délibération n°1 au cours de la session, le conseil s'est de nouveau réuni à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent le 26 octobre 2023, à dix-huit heures trente sur la convocation en date du 19 octobre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président. Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum conformément aux articles L2121-17 et L5211-2 du CGCT.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DUBOIS Sandrine – SARTY Denis – ESCOUBEYROU Luc – SUCHAUD Michelle – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Étaient excusés : DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SIMON-CHAMTEMPS Franck – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MALIVERT Annick – WEIMANN Véronique – PARAYRE Régis – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – AUGUSTINIAK Jérôme – RICARD Jean-Michel – LAPORTE Martine.

Pouvoirs :

1. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à M. COTICHE Thierry ;
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Mme DUBOIS Sandrine ;
3. M. SIMON-CHAUTEMPS Franck donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain ;
4. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément ;
5. M. MALIVERT Jacques donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle ;
6. Mme MALIVERT Annick donne pouvoir à Mme PATAUD Annick ;
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc ;
8. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. ROBERT David ;

Secrétaire de séance : M. BERTELOOT Dominique

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	26	34			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
34	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°2022/07/05 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 pour signer la convention portant renouvellement d'un contrat territorial d'éducation avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'éducation nationale pour une durée de 3 ans,

Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 30/10/2023
Publié le 30/10/2023
ID : 023-200067189-20231026-20231001-DE



Vu la délibération n°2023/07/16 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2023 attribuant les subventions aux actions d'Education Artistique et Culturelle en direction des établissements scolaires Creuse Sud-Ouest, pour l'année scolaire 2023-2024 ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, le ministère de la culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine) et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ont signé en février 2023, et pour une durée de 3 ans, le renouvellement d'une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC), visant à favoriser un large accès aux arts et à la culture des jeunes, et au-delà, de tous les habitants. À la suite de l'appel à projet de l'Education Nationale, via la plateforme Adage (dépôt des dossiers par les établissements scolaires), une commission partenariale entre la DRAC Nouvelle-Aquitaine, l'Éducation nationale et les collectivités territoriales impliquées s'est tenue, le 30 juin 2023 pour étudier chaque candidature déposée dans cette phase principale de l'appel à projet.

La Communauté de communes est chargée de déterminer les modalités et le montant de la subvention à allouer pour chaque projet sélectionné concernant des actions EAC sur le territoire, dans la limite du montant inscrit au budget. La commission « culture et vie associative » s'est réunie, jeudi 29 juin, afin d'étudier les projets. La Communauté de communes, en Conseil communautaire du 11 juillet 2023, a voté les attributions de subvention proposées par la Commission « culture et vie associative ».

Ainsi l'association Créol'Océan dont le siège social se situe sur la commune de Pontarion bénéficie d'une subvention pour mettre en place une action culturelle avec l'école de Pontarion, correspondant à 7h d'interventions pour une classe. L'école de Pontarion était alors composée d'une classe unique à la date de dépôt de projet.

Depuis le 4 septembre 2023, l'école de Pontarion possède désormais une deuxième classe.

Le projet mené par l'association Créol'Océan doit être réévalué.

L'école de Pontarion et l'association Créol'Océan demandent 3h d'interventions supplémentaires, pour un total de 10h, afin de proposer, de manière équitable, 5h d'interventions dans chaque classe.

Le ministère de la culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine) et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse sont favorables à cette demande.

Après consultation et réflexion de la commission « culture et vie associative », il est proposé au Conseil communautaire de modifier l'attribution de subvention pour l'association Créol'Océan,

Etablissements scolaires	Projets	Domaines artistiques et culturels	Intervenants	Montants
<i>Subvention attribuée initialement, en conseil communautaire du 11 juillet 2023</i>				
E.P Pontarion	"spectacle de Noël créole"	Musique	Association Créol'océan	500,00 €
<i>Modification : nouvelle proposition d'attribution de subvention</i>				
E.P Pontarion	"spectacle de Noël créole"	Musique	Association Créol'océan	680,00 €

Cette modification conduit à une augmentation du montant total des attributions de subventions EAC, passant de 24 695€ initialement à 24 875€, soit une augmentation de 180€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire

- Attribue la subvention accordée à l'école de Pontarion d'un montant de 180€.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la décision.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

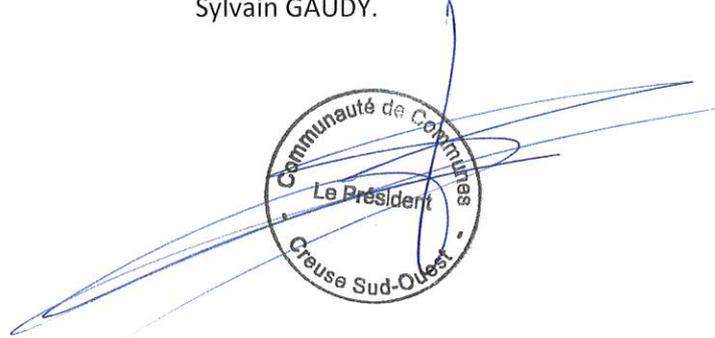
ID : 023-200067189-20231026-20231001-DE

S²LO

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



A circular stamp from the 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest' is centered on the page. The stamp contains the text 'Le Président' in the middle. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sylvain GAUDY'.